

Plan Végétal pour l'Environnement

23 janvier : premier appel à projet pour déposer les demandes de subvention en 2012 !



Le PVE (Plan Végétal pour l'Environnement) est un dispositif d'aide aux investissements qui concourt principalement à améliorer les pratiques phytosanitaires et de fertilisation, limiter les risques d'érosion.

Pour 2012, le taux de subvention varie de 30 à 75 % en fonction des types d'investissement et du zonage.

Des priorités seront données aux dossiers des projets déposés.

Les investissements productifs : enjeux qualité ressource en eau (phytos, fertilisants, irrigation), enjeux économies dans les serres.

Les investissements productifs : enjeux qualité ressource en eau (phytos, fertilisants, irrigation), enjeux économies dans les serres

Zonage	Démarche PAT		Démarche Hors PAT	
	Viticulteurs Arboriculteurs Maraîchers	Autre	Viticulteurs Arboriculteurs Maraîchers	Bio
Catégorie d'agriculteurs				
Taux d'aide pour l'agriculteur	40 %	40 %	30 % + 10 % si JA	40 %

Les investissements non productifs : mesure 216

Zonage	Démarche PAT	Démarche Hors PAT	
	Tous	Tous	Bio
Catégorie d'agriculteurs			
Taux d'aide pour l'agriculteur	75 %	60 %	40 %

Montant éligible minimal : 4000€ . Les autres dépôts de dossier auront lieu le 7 mai et le 20 août.